



LES AIDES FINANCIÈRES AU LYCÉE

Fonds Social – Fonds Régional aide à la restauration – Caisse de solidarité

Au lycée, plusieurs aides financières sont possibles. Ces aides sont destinées à faire face à des situations difficiles et imprévisibles rencontrées par des élèves pour assumer les dépenses de vie scolaire ou de scolarité.

Ce type d'aide exceptionnelle et individuelle ne revêt aucun caractère systématique et permanent. Il permet de répondre aux situations qui ne seraient pas couvertes par les aides sociales classiques (bourses, prestations familiales, allocation de rentrée scolaire).

A ce titre, une aide peut être attribuée aux élèves du lycée afin de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux :

- Frais d'internat ou de demi-pension (priorité 1)
- Voyages scolaires (priorité 2)

Le dossier est **retiré** et **remis** au service **intendance** (document **téléchargeable** sur le site ENT du lycée rubrique « demi-pension Internat cafétéria » .

L'Assistante Sociale se tient à la disposition des familles qui désireraient la rencontrer (toute information auprès des CPE).

Le Fonds Social Lycéen est alimenté par une subvention académique.

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration Scolaire est alimenté par une subvention de la Région Occitanie.

La Caisse de Solidarité est alimentée par les participations **volontaires** des familles des lycéens et des étudiants de CPGE qui peuvent payer

- **en ligne** (pour les élèves déjà scolarisés au lycée Saint-Sernin) : <https://saint-sernin.mon-ent-occitanie.fr/demi-pension-internat-cafeteria/paiement-en-ligne-securise/> ou *via* Pronote, dans la rubrique « ARD GEC EN LIGNE sur l'écran d'accueil

FOYER SOCIO-EDUCATIF et ASSOCIATION SPORTIVE Association Loi 1901

Le Foyer Socio-Educatif participe à la vie associative et culturelle des lycéens. Il contribue aux actions pilotées par le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (semaine des arts, expositions, sorties...).

Le Foyer Socio-Educatif est alimenté par les participations volontaires des familles qui peuvent payer :

- en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/foyer-socio-educatif-du-lycee-sainin/formulaires/2>
- **chèque de 8 euros ou plus** à l'ordre de «F.S.E».